



Lith. A. L. Leveque, Paris.

DOMINICAIN | DOMENICANO

DOMINICAINS

(N° 53)

Le nom seul de ces religieux indique leur saint fondateur. A l'époque où l'hérésie des Albigeois faisait de terribles ravages dans les provinces méridionales de la France, saint Dominique forma la résolution d'établir une Congrégation de prêtres qui s'adonnèrent à la prédication de l'Évangile. Dans cette intention, il partit pour Rome avec l'évêque de Toulouse pour présenter au pape le plan de son Institut. Après quelques incertitudes, Innocent III accueillit de vive voix l'utile projet, et envoya saint Dominique à Toulouse, afin qu'il conférât avec ses compagnons sur la règle à laquelle ils voudraient s'astreindre. La règle de saint Augustin fut choisie. Bientôt saint Dominique obtint du pape Honorius III une bulle de confirmation qui donne à ce nouvel Ordre le titre de *Frères Prêcheurs*. Elle est de l'an 1216. Cette règle ordonnait le silence et le jeûne perpétuel dans la communauté.

En France, on donnait à ces religieux le nom de Jacobins, parce que leur premier couvent fut établi près la porte Saint-Jacques, laquelle, à son tour, était ainsi nommée à cause de l'hospice destiné à recueillir les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, ou qui en revenaient.

L'Ordre de Saint-Dominique a produit un grand nombre d'hommes remarquables, à la tête desquels on doit placer le docteur angélique saint Thomas d'Aquin. Avant la révolution, ces religieux avaient un grand nombre d'établissements en France. Ils s'y rétablissent depuis plusieurs années, et l'ancien couvent des Carmes, à Paris, est devenu, depuis quelque temps, une communauté de Dominicains qui se vouent à la prédication et à plusieurs autres œuvres de charité. Le couvent chef d'Ordre est dans la ville de Rome.

